



## D E L I B E R A T I O N du C o n s e i l C o m m u n a u t a i r e

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **28**  
 Nombre de votants : **35**  
 Date de convocation : **06/05/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 12 MAI, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET : SORTIE D'ACTIFS DE BIENS**

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) - VILA (Oms) - PUIG (Sainte-Colombe) - BELLEGARDE (Passa) - NOURY (Saint Jean Lasseille) - MASO (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, MON, BERNADAC, BOURRAT, PEREZ, RAYNAL (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

A.DOUTRES (Caixas) à A.PUIG  
 M.PIMENTEL (Fourques) J.L.PUJOL  
 D.RUIZ (Thuir) à R.PEREZ  
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à N.MON  
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL  
 T.VOISIN (Thuir) à JM.LAVAIL  
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Certifié exécutoire

Absents:

J.CHEREZ (Castelnou)  
 P.MAURY (Thuir)  
 B.COUSSOLE (Trouillas)

Publié ou Notifié

le

Le Procès-verbal de la séance du 30 Mars 2016 a été adopté avec observations.

**Madame Nicole MON** est élue secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-50-16\_SortieAct-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016

**Communauté de Communes des Aspres**

Allée hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Cedex

Tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78

e-mail : contact@cc-aspres.fr - site : http://www.cc-aspres.fr/

**SORTIE D'ACTIFS DE BIENS MIS A LA REFORME, VENDUS ou CEDES :**

Le Président **INFORME** l'Assemblée de la nécessité d'actualiser l'état des actifs de la Communauté de Communes des Aspres.

De ce fait, il convient de sortir de l'état d'actif de la Communauté de Communes au 31.12.2015, les biens mobiliers cédés ou mis à la réforme, qu'il convient de déclasser du domaine public. Il est précisé que les amortissements prévus pour 2016 sur les biens mobiliers tiennent compte de la sortie d'actif de ces éléments.

Il **SOLLICITE** le Conseil Communautaire pour l'autoriser à modifier l'état d'actif en conséquence.

Sont concernés les biens suivants :

Nature	Année de réalisation	N°Inventaire	Valeur historique	Montant des amortissements réalisés	Valeur comptable nette au 31/12/15
Numérisation cadastrale Logiciels	2005	2183/13	16 146,00 €	16 146,00 €	-
Numérisation cadastrale Logiciels	2005	2183/14	20 332,00 €	20 332,00 €	-
Numérisation cadastrale Logiciels	2005	2183/16	15 062,42 €	15 062,42 €	-
Valoris logiciel amortissement	2006	2183/17	454,48 €	454,48 €	-
Imprimante bureau Direction	2006	2183/20	250,00 €	250,00 €	-
Matériel informatique: hauts-parleurs+graveurs	2007	2183/22	477,00 €	477,00 €	-
Logiciels (anti-virus)	2007	2183/23	1 215,00 €	1 215,00 €	-
Machine à relier	2007	2183/24	275,08 €	275,08 €	-
Numérisation Solde	2007	2183/26	18 618,49 €	18 618,49 €	-
Logiciel num° cadastrale OMS	2008	2183/34	897,00 €	897,00 €	-
Modem routeur bureau	2009	2183/40	240,00€	240,00 €	-
Logiciel GERECAF Suite vol	2011	2183/49	1 167,59 €	1 167,59 €	-
15 colonnes sur 18 transmis à PMCA	2008	2183/27	14 673,97€	14 673,97€	-
VL MEGANE DGST	2009	2182/16	13 500,00 €	13 500,00€	-
VL Express ALSH	2011	2182/20	transfert		

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président,  
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DECLASSE** du domaine public l'ensemble des biens figurant dans la liste présentée ci dessus

**AUTORISE** le Président à modifier l'état de l'actif en conséquence.

Ainsi FAIT et DELIBERE les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

**René OLIVE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160512-50-16\_SortieAct-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2016